Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-4 Stationnement

Plan D-2-2-4.16

Cesson-Sévigné / Rennes / Thorigné-Fouillard

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 5 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Parcelle et bâti cadastral
- Métro ligne A et B
- Voie Ferrée

Secteurs de règlementation du stationnement

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire. Pour les secteurs non représentés sur un plan décrit, il convient de se référer au règlement littéral.

Secteurs de règlementation
(Pour détail voir le règlement littéral)

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Règle particulière n°1
- Règle particulière n°2

Application du règlement littéral sur tout le territoire
(dont les secteurs de règlementation secteur 1 à secteur 5)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ;
©DGFIP (cadastre), mars 2024 ;
©Rennes Métropole (SDTIG), Référentiel Topographique très Grande Échelle de Rennes Métropole (RTGE®), mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025
Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3949)
0 50 100 200 m